

## Ville de Castillon-la-Bataille

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Décision du Maire

**OBJET : N° D24-07-26 AVENANTS N°35, 36 ET 37 AU MARCHÉ PUBLIC A PROCÉDURE ADAPTÉE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET EXTENSION D'UN ENSEMBLE BÂTI POUR Y LOGER LA MAISON DES ASSOCIATIONS.**

---

Le Maire de Castillon-la-Bataille,  
Vu l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal N° L 20-06/03-17/AG du 15 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire pendant son mandat par le Conseil Municipal,  
Vu l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés à procédures adaptées  
Vu l'article L2194-1 relatif aux modifications des marchés publics sans nouvelle procédure,  
Vu l'article L2125-1 du Code de la Commande Publique relatif à l'accord cadre,  
Vu la décision D23-07-21 relative à l'attribution du marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la Maison des Associations  
Considérant que des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires et que ces travaux ne changent pas la nature globale du marché,

### Décide

**Article 1 :** Au titre de l'avenant n°35 ; la prestation supplémentaire est ajoutée au marché public pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la Maison des Associations, lot 8, pour un montant en plus-value de 5936,03€ ht :

Fourniture et pose de cloisons en placo plâtre

**Article 2 :** Au titre de l'avenant n°36 ; la prestation supplémentaire est ajoutée au marché public pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la Maison des Associations, lot 3, pour un montant en moins value de 4095€ ht :

Réalisation d'enduit et de ravalement

**Article 3 :** Au titre de l'avenant n°37 ; la prestation supplémentaire est ajoutée au marché public pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la Maison des Associations, lot 4, pour un montant en plus value de 2295€ ht :

Fabrication et pose de renfort avec panneaux Tilly pour sac de frappe

Fabrication et pose de bandeaux bois 225mm sous avant toit

Accusé de réception en préfecture 033-213301088-20240719-D240726-CC Date de télétransmission : 31/07/2024 Date de réception préfecture : 31/07/2024
--

**Article 4:** Monsieur le Maire et Madame la Releveuse Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5:** La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Libourne. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine assemblée.

---

*Certifié exécutoire*  
*Compte tenu de la transmission*  
*En Sous-Préfecture le*  
*Et de sa publication le*

---

Extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
Le 19 juillet 2024  
**Le Maire**  
**Jacques Breillat**

